



Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Michel-Archange

Novembre 2020

Version

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Augmenter et diversifier l'offre d'activités parascolaires (pas en pandémie)
- 2) Enseigner et modéliser les comportements respectueux entre pairs
- 3) Mettre en place des mesures pour améliorer le sentiment de sécurité dans les endroits et moments plus à risque

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Diffusion du plan de lutte (courriel et site web de l'école)
- Communication école-famille (appels, notes écrites, courriels, rencontres)
- Transmission du Code de vie et des règles de fonctionnement de l'école
- Atelier parents-enfants sur la gestion des émotions (pas en pandémie)

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence, promotion de la dénonciation:

Assemblée sur le civisme, postes de vigie et de surveillance, boîtes de dénonciation

Mesures de sécurité révisées et transmises

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations:

Ateliers en classe, brigade scolaire aux récréations (pas de brigade en pandémie)

Mise en place d'activités animées et d'activités parascolaires aux récréations et à la période du dîner (pas en pandémie)



Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir :

Rencontres pour discussion et mises au point, moyens personnalisés dans les plans d'intervention

Élèves : Les élèves peuvent dénoncer en parlant à n'importe quel adulte de confiance à l'école ou remplir un billet de signalement et le placer dans une des 2 boîtes de dénonciation installées dans l'école.

Parents : Les parents peuvent appeler les TES au 514-380-8899 poste 5725. Ils peuvent aussi écrire un message courriel à la boîte de courriel suivante SOSintimidation072@csdgs.qc.ca

Seuls les intervenants concernés seront informés afin d'assurer un meilleur suivi en toute confidentialité

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la confidentialité tout au long du protocole

Situation d'intimidation ou de violence

Adulte ou élève qui est informé de la situation:
Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse.
L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement par les TES de l'école
(Janie Benoit et Gabriella Sorel)

Évaluation sommaire de la situation et **intervention** :
rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la sécurité immédiate de la victime

Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués
(auteur, victime, témoin au besoin)

(...)

Mesures pour la victime :

Rassurer la victime et recueillir l'information
Trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité
Contacter les parents et les garder informés
Mettre en place des mesures pour aider la victime à s'affirmer et l'outiller face à des situations futures

Mesures pour l'auteur :

Retrait de la zone à risque
Rencontre et contact avec les parents
Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour une prise de conscience et un changement de comportement

Mesures pour les témoins :

Rassurer les témoins et recueillir l'information
Éduquer les témoins sur leur rôle et l'impact qu'ils peuvent avoir selon leurs actions.
Mesures de soutien selon les besoins
Communication aux parents (écrit ou téléphone)

Assurer un **suivi** de la situation auprès de la victime, de l'auteur et des témoins ainsi que de leurs parents. Selon les besoins, de nouvelles mesures et interventions peuvent être nécessaires.
Ce document a été approuvé au Conseil d'Établissement le : **27 octobre 2020**